

Titre Professionnel ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES en Formation Continue

INSCRIT RNCP 37705
Certificateur : Ministère du Travail
Date d'enregistrement de la certification au JO : 09 juillet 2023

v10. Fév 24



Formations d'excellence aux métiers
des services à la personne

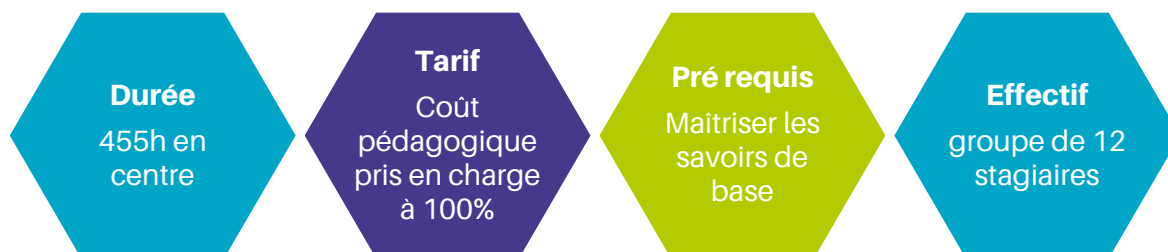
PUBLIC

Tout public ayant validé leur projet professionnel dans les métiers des services à la personne.

OBJECTIFS

Permettre l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, tout en privilégiant la relation d'aide à la personne et dans le relais parental dans la prise en charge des enfants.

Préparer aux trois activités types du métier d'assistant(e) de vie dans une perspective de certification (titre professionnel) pour un accès à l'emploi sur les métiers de l'aide à la personne à domicile.



INTERVENANTS

Nos intervenants justifient d'une expérience conséquente dans le domaine de la formation et garantissent l'interactivité dans la transmission du contenu.

VALEUR AJOUTÉE

Ce module peut être adapté à l'organisation et aux besoins spécifiques de votre entreprise après une analyse de votre demande.

Une équipe d'ingénierie pédagogique est dédiée à l'individualisation de nos formations



*Sur les candidats présentés à l'examen

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Par mail : contact@creafi.fr
Par téléphone : 03.20.13.97.98

Nous veillons à rendre nos formations accessibles à toutes et tous.

Notre référente handicap est joignable au 03 20 13 97 98 ou par mail : sabine.bled@creafi.fr

CERTIFICATION

La formation se compose de 3 modules (CCP)

| | |
|--|------|
| CCP 1 : Entretien du logement et du linge d'un particulier | 111h |
| CCP 2 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels du quotidien | 172h |
| CCP 3 : Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile | 172h |
| soit 455h au centre | |

Les CCP peuvent être proposés de manière indépendante du Titre Professionnel.

L'obtention d'une certification atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice du métier.

En cas de certification partielle, il est possible de repasser la certification pour valider titre complet.
La certification d'un des CCP est validée à vie sous réserve de modification du titre par le ministère du travail.

Nom du certificateur : Ministère du Travail

Date d'enregistrement de la certification au JO: 09 juillet 2023

PROGRAMME

CCP1 : Entretien du logement et du linge d'un particulier (111 heures)

- Relation professionnelle et communication dans le cadre de l'entretien du logement et du linge
- Entretien du logement avec les techniques et gestes professionnels appropriés
- Entretien du linge (détachage, lavage, repassage, couture simple)
- Gestes et postures professionnelles liés à ces activités
- Prévention des risques domestiques et sécurité au travail
- Organisation des tâches domestiques en relation avec les interlocuteurs (personne assistée et famille)

CCP2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien (172 heures)

- Relation professionnelle et communication dans le cadre de l'accompagnement de la personne
- Typologie des publics et pathologies
- Techniques et gestes professionnels appropriés aux différentes interventions : toilette, hygiène corporelle et habillage
- Manutention des personnes avec ou sans appareil spécialisé
- Prévention des risques, mise en place de relais et faire face aux situations d'urgence
- L'aide au repas : courses, préparation des repas, aide à la prise de repas, alimentation, régime
- Psychologie appliquée aux personnes âgées, malades, handicapées, en fin de vie
- Démarches administratives
- Accompagnement dans les loisirs, la vie sociale
- Prévention des risques / sécurité
- Organisation, gestion de l'activité et déontologie (respect de la personne, de ses goûts, de ses habitudes)

PROGRAMME (SUITE)

CCP3 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile (172 heures)

- Développement de l'enfant et apprentissage de l'enfant
- Alimentation
- Sommeil, rythme de l'enfant
- Jeux, activités, loisirs
- Transmission des informations aux parents, communication
- Contexte légal d'exercice de l'activité (limites des interventions)
- Techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants dans les différentes interventions
- Prévention des risques et sécurité des enfants
- Organisation de l'intervention avec un ou plusieurs enfants

Période en entreprise

- Appréhension du travail à domicile

Préparation jury

- Simulation, exercices pratiques - Session d'examen

SST (14h)

- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail

Développement durable

- Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation.

Pour les titulaires du titre ADVF, il est possible de poursuivre par un CCS.

CCS : Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile (105 heures)

- Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
- Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Supports de cours centralisés dans un livret stagiaire
- Création de fiches mémo
- Etudes de cas
- Mises en situation pratiques, jeux de rôles, simulations (aidant-aidé / aidant- famille) : pour cela CREAfi dispose de deux types de plateaux techniques, l'un à Lille et l'autre à Tourcoing, ce qui permet de diversifier les contextes de mises en situation et de proposer des configurations différentes.
- En sous-groupes et en semi-autonomie, préparation de dossiers sur des thématiques choisies : la maladie d'Alzheimer, le handicap moteur, la maladie de Parkinson, la fin de vie etc...

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire d'évaluation des connaissances

MODALITÉ DE VALIDATION DE LA FORMATION

- Chaque module des CCP donnent lieu à une évaluation en cours de formation renseignée dans le « livret d'évaluations passées en cours de formation » prévu par le Ministère chargé de l'emploi et selon la dernière version téléchargeable au démarrage de la formation.
- Les CCP 1, 2 et 3 seront évalués selon les modalités du référentiel de certification des certificats de compétences professionnelles « Assistant de vie aux familles » du Ministère chargé de l'emploi
- Attestation de fin de formation

EQUIVALENCES

Diplômes de niveau 3 (anciennement V) selon le Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

DÉBOUCHÉS

- Auxiliaire de vie
- Assistant(e) de vie aux familles
- Assistant(e) ménager(e)
- Garde d'enfant à domicile
- Agent ou aide à domicile

Taux d'insertion global dans l'emploi* :



Taux d'insertion dans le métier* :



*données extraites du RNCP

PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS (LE CAS ÉCHÉANT)

- Concours Aide soignant : Dispense des modules 1, 4 et 5
- Concours Auxiliaire de Puériculture : Dispense des Blocs 3, 4 et 5
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance : Dispense EP1 et EP2
- Concours de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale : Dispense de 2 domaines de formation sur 6
- BEP carrières sanitaires et sociales (BEP CSS)
- Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social : Dispense de 2 modules (DC2 et DC3), un allègement des modules (DC1 et DC4)
- Mention Complémentaire Aide à domicile : Dispense U1
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) : Allègement DF1, Dispense DF2, Allègement DF3, Dispense DF4
- Titre Professionnel Employé(e) Familiale - Equivalence CCP3
- Titre Professionnel Assistant(e) de Vie Dépendance : Equivalence CCP1
- Titre professionnel Assistant(e) Maternel(le) / Garde d'enfants : Equivalence CCP2
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales : Equivalence partielle EP1
- CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif : Equivalence partielle EP1

SUITE DE PARCOURS

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)